

République Française
Commune de CORBES
Département du Gard

PROCES VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 07.03.2020

L'an deux mille vingt le 7 mars, le conseil municipal dument convoqué s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Stéphane SCHNEIDER, maire

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Monique CRESPON-LHERISSON 1^{ère} Adjointe, Annie KOESSLER, Roselyne MARTINEZ,
Messieurs, Stéphane SCHNEIDER, maire, Richard MARTEL 2^{ème} Adjoint, Alain BONVILLE, Olivier CASTAN, Jean-Louis CARDOT, José Duarte PESTANA.

Absent excusé : Monsieur José Duarte PESTANA qui donne pouvoir à Stéphane SCHNEIDER

Monsieur le maire ouvre la séance et demande aux membres du conseil municipal s'ils ont bien réceptionné et pris connaissance, par mails ou par courrier, du compte rendu du conseil municipal du 5 décembre 2019.

Réponse positive de tous les membres présents. Pas de remarque de l'assemblée le concernant.

Me. Monique CRESPON-LHERISSON a été désignée comme secrétaire de séance.

COMPTABILITE BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE (M14)

Vote du Compte Administratif 2019

Le Conseil Municipal, considérant que le Compte de Gestion 2019 est en adéquation avec le Compte Administratif 2019, le résultat global de l'exercice 2019 est ventilé de la façon suivante :

- Excédent d'Investissement C/001 : (+) **82 302.18 €**
- Excédent de Fonctionnement C/002 : (+) **53 871.25 €**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CORBES
DRESSE PAR MONSIEUR FRITISSE, RECEVEUR ANDUZE.**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations paraissent régulières,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

Vu le Compte administratif et le Compte de gestion 2019 pour le budget principal de la commune,

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement, en investissement et les restes à réaliser :

BUDGET PRINCIPAL M14

Vu le compte administratif 2019 de la commune faisant apparaître les résultats de clôture suivant :

Résultat de fonctionnement : + 53 871.25 €

Résultat d'investissement : + 82 302.18 €

Besoin total en financement : 0 €

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose, après avis de Monsieur le trésorier d'Anduze :

- L'affectation au compte 002 excédent de fonctionnement reporté de la somme de + 126 244.04 €
- L'affectation au compte 001 déficit d'investissement reporté : + 65 309.36 €
- L'affectation au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €
-

COMPTABILITE M49 – Budget de l'EAU

Vote des Comptes Administratif et de Gestion 2019

Le Conseil Municipal, considérant que le Compte de Gestion 2019 est en adéquation avec le Compte Administratif 2019 le résultat global de l'exercice 2019 est ventilé de la façon suivante :

- Déficit d'Investissement C/001 : - 191 685.45 €
- Déficit de Fonctionnement C/002 : - 53 492.53 €
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE DE L'EAU DE CORBES DRESSE PAR MONSIEUR FRITISSE, RECEVEUR A ANDUZE.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations paraissent régulières,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Comptabilité M14 – Ouverture de crédit - SMEG

Le maire informe les conseillers qu'un avis de sommes à payer a été reçu en mairie suite à l'enfouissement des lignes téléphoniques.

Une ouverture de crédits est nécessaire pour le mandatement de cette facture qui sera par la suite à amortir sur 15 ans.

Crédit à ouvrir : Dépense d'Investissement - Chapitre 204 : 4 796.48

Compte 2041582

CREANCE EN NON VALEUR – EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'un document transmis par la trésorerie d'Anduze portant sur la mise en non-valeur d'un montant total de **318.30 €**. Monsieur le maire expose à l'Assemblée qu'après s'être rapproché des différents services administratifs et fiscaux en charge de ces créances, il lui a été confirmé l'irrecevabilité des créances devant être définitivement actée en Conseil Municipal.

Après délibération, les membres se prononcent pour l'admission en non-valeurs de ces sommes.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE PONT DU GARD

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'une convention a été signée avec l'EPCC PONT DU GARD il y a quelques années maintenant.

Il y a lieu de renouveler cette convention de partenariat pour formaliser une aide efficiente en matière de communication avec la diffusion de l'actualité du Pont du Gard sur les supports de communication de la commune (panneaux, site...).

L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Comptabilité M14 – OUVERTURE DE CREDIT PAR ANTICIPATION

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote d'ouverture de crédit par anticipation, sur le budget de l'exercice 2020.

Le montant ouvert étant limité à 25% des crédits ouverts sur 2019, après calcul, l'ouverture de crédit s'élèverait à un montant de 75 000€.

Crédit à ouvrir : Dépense d'Investissement - Chapitre 23 : 32 385.00 €

Compte 231 : 32 385.00 €

- Chapitre 21 :

Compte 2158 : 2 520.00 €

<u>Entreprise</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Montants €/TTC</u>	<u>Comptes</u>
<u>Cevennes BTP</u>	Réservoir	8 568.00	231
	Réservoir	4 744.56	231
	Réservoir	2 858.74	231
<u>Martel Richard</u>	Installation compteur	2 520.00	2158
<u>André TP</u>	Réservoir	1 920.00	231
<u>Midi Etanchéité</u>	Réservoir	14 293.70	231
TOTAL €/TTC		34 905.00 €	

ABSENCE DE PLUVIAL URBAIN

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de l'existence d'une convention de gestion de pluvial urbain indiquant que suite au transfert de l'eau à l'agglo, le pluvial urbain était aussi concerné. Le principe étant de laisser la gestion du pluvial urbain à la commune.

Considérant qu'il n'y a pas d'existence de pluvial urbain sur la commune, monsieur le maire ne souhaite pas signer cette convention.

PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX DU RESERVOIR

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la compétence eau et assainissement a été transféré à Alès Agglomération. Des travaux étant en cours de réalisations, les communes ont le choix de mandater toutes les factures concernant les travaux de réseau AEP. Monsieur le maire rappelle l'état des travaux du réservoir et précise qu'il a été fait le choix de payer tous les travaux incombant à l'eau.

Pour cela la commune doit contracter une ligne de crédit auprès d'un organisme bancaire qui sera remboursée dès réception du paiement des subventions attendues pour le financement des dit travaux. Monsieur le maire, Stéphane SCHNEIDER, ne se représentant pas à l'élection 2020, cette avance de financement devra être gérée par la nouvelle municipale dument élu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le conseil prend fin à 11h40 mn